Image not found or type unknown

Creation d'un comité d'entreprise

Par **SOso14**, le **21/08/2014** à **15:38**

Bonjour,

Ma société actuelle, qui emploie plus de 50 salariés va créer un comité d'entreprise, je voulais connaître les obligations et conditions de l'employeur.
Aussi, notre délégué du personnel élu depuis 2 ans et qui est aussi délégué syndical peut il se présenter pour la création de ce comité d'entreprise?
Combien de membres doivent se présenter à la création de ce comité d'entreprise?

Merci de me renseigner sur ces points.
Bien à vous

Par **P.M.**, le **21/08/2014** à **18:49**

Bonjour,
Vous parlez d'un (seul?) Délégué du Personnel, c'est étonnant pour une entreprise de plus de 50 salariés...
Je vous propose ce dossier...

Par **Arcades**, le **17/09/2014** à **16:50**

Les principales obligations résideront dans les informations et consultations que le chef d'entreprise doit au représentants du personnel.
Vous pouvez trouver des formations pour les élus ici :http://www.arcades-ce.fr

Par **P.M.**, le **17/09/2014** à **18:41**

Bonjour,
Ce dernier message est inutile puisqu'il ne répond pas à l'interrogation, il est donc hors-sujet...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés